

AGRICULTURE URBAINE / JARDINS COLLECTIFS ET SANTE

Synthèse des réflexions sur les outils à développer pour favoriser l'implantation de l'agriculture urbaine et la prise en compte des risques sanitaires.

Le 19 juin 2025 s'est tenue une demi-journée d'échanges entre les acteurs de l'agriculture urbaine (AU) et des jardins collectifs d'Île-de-France, sous l'égide de l'ARS et de la DRIAAF. Elle regroupait collectivités, experts, administrations, associations et chercheurs, venus pour définir collectivement les actions prioritaires à mener jusqu'en 2028, dans le cadre du PRSE4, pour favoriser la création et le maintien d'espaces d'agriculture urbaine et péri-urbaine et de jardins collectifs, et minimiser les risques sanitaires.

Ces échanges se sont basés sur une enquête menée par l'ARS entre mars et mai 2025, auprès des acteurs de l'AU. Celle-ci visait à déterminer les freins à la création et au maintien de sites d'AU, ainsi que le niveau de connaissance sur les risques sanitaires.

Le travail en ateliers a été riche, de nombreuses pistes d'actions ont été proposées. Celles-ci ont été collectivement étudiées pour dégager des niveaux de priorité, les ressources déjà existantes et identifier les acteurs qui pourraient être associés à leur mise en œuvre.

Il ressort des échanges que la priorité porte sur la **création d'outils simples, pédagogiques, utilisables par tous**.

- Les acteurs ont notamment retenu l'idée d'une **cartographie des zones prioritaires pour l'AU** en Île-de-France. Cette cartographie pourrait contenir à la fois des informations sur l'indice de pollution potentielle sur lequel travaille le CEREMA mais également des données sociologiques, économiques, environnementales afin de guider les collectivités dans la définition des zones prioritaires pour l'AU.
- Un autre outil ayant remporté beaucoup de suffrages serait un outil approchant de **l'application belge SANISOL** : cette plateforme en ligne permet de guider tout un chacun dans la réalisation d'analyses de sol, puis de tester le niveau de risque sanitaire de ses pratiques, en indiquant soi-même un grand nombre de paramètres de l'évaluation quantitative des risques sanitaires, spécifiques à son projet : types de végétaux cultivés, temps passé à jardiner, concentrations en polluants dans les sols ... Les données de pollution des sols pourraient par ailleurs être versées dans les bases de données nationales et contribuer à l'amélioration collective des connaissances.
- Un **guide** à l'usage des collectivités pour **l'intégration de l'AU dans les documents d'urbanisme**, en cohérence, en amont, avec les orientations des PAT situés sur le territoire, a été évoqué. Les PAT peuvent en effet être facilitateurs de mise en relation entre acteurs de

l'AU et partenaires de la restauration collective pour les approvisionnements ou la création d'ateliers (liens sociaux...).

Ces outils devront être simples. La **simplification des outils existants** est d'ailleurs une action prioritaire à part entière identifiée : créer des supports de communication d'une seule page, pouvant être affichés dans les jardins, une page internet type à diffuser sur les sites des mairies synthétisant les grands principes de création d'un site d'AU et renvoyant vers la plateforme internet, des vidéos d'interviews d'acteurs de l'AU sur des retours d'expérience, des dispositifs pour demander facilement des subventions de faibles montants (par exemple, se rapprocher de structures comme les PAT peut faciliter les demandes de financement) ...

Un autre groupe d'actions prioritaires s'est dégagé des discussions : la **diffusion des outils et connaissances**, notamment par la **création d'une plateforme collaborative**, mettant à disposition de tous les ressources disponibles, de façon claire, complète et organisée, étape par étape. Ainsi, à chaque étape de la création d'un espace d'AU, les différents acteurs pourraient y trouver des fiches pratiques, regroupant les points clés des actions à mener, les personnes ressources, les financements disponibles, les guides à consulter, les formations et des retours d'expérience.

Le rôle des collectivités et des bailleurs fonciers est primordial. Des **formations** spécifiques sont à créer, allant d'un niveau basique de connaissance sur l'AU jusqu'à des formations plus techniques sur les risques sanitaires, l'intégration dans les documents d'urbanisme et des programmes de prévention santé « clé en main ».

La connaissance des bailleurs fonciers et des freins à la mise en œuvre de leurs projets est à étudier. Enfin il est projeté la **création d'un réseau de référents AU - santé environnement en mairie**, pouvant notamment bénéficier en priorité de ces formations.

Un dernier bloc d'actions prioritaires porte sur **l'amélioration des connaissances, en particulier sur les risques sanitaires**. L'accent devra être mis sur les connaissances nécessaires pour éviter la fermeture totale, souvent brutale, des jardins déjà cultivés sur des sols dégradés. Les conséquences négatives de l'arrêt de cette activité pour les jardiniers sont à mettre en balance avec les bénéfices multiples apportés par la fréquentation de ces espaces. Ainsi, il serait intéressant de développer les **connaissances sur le bilan bénéfices / risques** du jardinage sur des terres dégradées et d'en tirer un plaidoyer à l'intention des propriétaires et gestionnaires de ces espaces. Une meilleure connaissance des risques sur les transferts de pollution du sol jusqu'à l'homme permettrait également d'adapter les cultures et les pratiques plutôt que fermer le jardin. Avec une priorité moindre, les **études sur les méthodes de dépollution / culture sur terre dégradée** sont également à favoriser (phytoremédiation, phytostabilisation, technosols, terres nouvelles, etc.). Une **mise à jour des valeurs seuils des guides** « Aménager un jardin collectif » et « R.E.F.U.G.E » est également attendue.

La demi-journée d'échange du 19 juin a ainsi permis d'aboutir à l'identification et la priorisation des actions à mener dans le cadre de la fiche 3.2 du PRSE4. Pour soutenir ces initiatives, l'ARS Île-de-France et ses partenaires mobilisent des financements spécifiques, sous forme de subventions pouvant aller de quelques milliers à plusieurs dizaines de milliers d'euros par projet.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS PRIORITAIRES

AXE	PRIORITE	ACTION	CIBLE	OUTILS EXISTANTS
CREATION D'OUTILS	1	Cartographie des zones prioritaires pour l'AU avec indice de pollution potentielle, données économiques, environnementales, ...	Collectivités, bailleurs	IPP du CEREMA, cartos de l'IPR
	2	Version Idf de SANISOL : appli d'évaluation des risques simplifiée	Collectivités, assos, jardiniers	SANISOL
	3	Simplification des outils existants : documents 1 page, RETEX vidéo, subventions ...	Tous publics	A créer
	4	Guide pour l'intégration de l'AU dans les documents d'urbanisme, référencement de l'AU dans les approvisionnements publics locaux inscrits dans les PAT	Collectivités	A créer
DIFFUSION	1	Création d'une plateforme collaborative regroupant étape par étape des fiches pratiques, actions à mener, structures ressources, financements, guides, formations, RETEX, ...	Collectivités, assos	Sites AFAUD, FNJFC, ...
	2	Formations (qu'est-ce que l'AU, sites et sols pollués, AU et documents d'urbanisme, programmes prévention-santé clé en main ...)	Collectivités, assos	MOOC, CADAU, ...
	3	Création d'un réseau de référents AU et santé-environnement en mairie	Collectivités	A créer
AMELIORATION DES CONNAISSANCES	1	Bilan bénéfices / risques de l'AU sur sols dégradés, connaissances et freins des bailleurs	Collectivités, assos, Admin	Thèse EHESP, plaidoyers
	2	Etudes sur les méthodes de dépollution, cultures sur sols dégradés	Tous publics	Nombreux travaux
	3	Mise à jour des valeurs seuils des guides	Tous publics	ARS, REFUGE